

Unité :

C.U. 00975 - PV 00390/98

RENSEIGNEMENT  
ADMINISTRATIF  
BORDEREAU D'ENVOI  
DE  
PROCEDURE

N° PIÈCE N° FEUILLET

##

1

Date des faits : Le 19 juillet 1998

Lieux des faits :

**OBJET :**ANALYSE : Observation de phénomènes aérospatiaux non identifiés.  
( en réalité tirs de fusées de détresse )**NUMERO****DESIGNATION DES PIECES**

1	SYNTHESE
2	PLAN DE SITUATION GENERALE.
3	AUDITION DE F (Témoïn)
4	AUDITION DE LA ( Témoïn)
5	AUDITION DE LE (Témoïn).
6	AUDITION DE B (Témoïn).
7	AUDITION DE LAN (témoïn).
8	AUDITION DE J (témoïn).
9	PLAN DE LOCALISATION DE L'INCENDIE
10	PLAN DE LOCALISATION DES LUEURS OBSERVEES.

1 M. le Préfet du ..... à

1 Au Général commandant la Région  
Aérienne  
2 D.G.G.N, bureau Défense Opération,  
section renseignement.  
1 Archives

Transmis le 23/07/1998

par

signature et cachet

Unité :

DE

SYNTHESE

C.U. 00975 - PV 00390/98

N° PIÈCE N° FEUILLET

01/10 1/4

Nous soussigné : gendarme L , en résidence à  
 Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation  
 du service de la gendarmerie.  
 Rapportons les opérations suivantes :

PREAMBULESaisine:

Le 24 juillet 1998 en service de surveillance générale sur la commune de , nous nous rendons au domicile de Mme F , personne âgée vivant seule. Au cours de notre discussion, cette personne nous informe avoir été témoin, en compagnie de 10 autres personnes, d'apparition de lueurs rouges dans le ciel à trois reprises se dirigeant vers le sol et disparaissant derrière un vallon faisant face à l'habitation. Les lueurs sont ensuite suivies de l'apparition d'une demi-sphère de la même couleur à l'endroit où elles ont été perdues de vue. Il nous est également signalé qu'une de ces lueurs a occasionné un incendie. Ces faits se sont produits le dimanche 20 juillet 1998 entre 23 heures et 23 heures 30.-----

Mesures prises:

Nous rendons compte de ces faits à notre commandant de compagnie et établissons un message de renseignement.-----

Au cours de cette enquête les services suivants seront contactés: météorologie nationale, SEPR, aéroport de , brigades de gendarmerie limitrophes. L'ensemble des maires des communes voisines sont également contactés.-----

Etat des lieux:

La commune de se situe au Nord-Ouest de notre circonscription. Elle est la dernière commune avant la limite de département de . Elle est habitée par 136 habitants pour la plupart issus du milieu agricole très implanté dans notre secteur.-----

Le relief y est assez prononcé avec des courbes de niveaux variant entre 109 mètres au plus bas (centre du village) et 182 mètres au point culminant de la commune au lieu-dit . Le relief se compose de plusieurs vallons où sont cultivées essentiellement des céréales. Le paysage présent est celui du bocage.-----

EXPOSE DES FAITS

Il s'agit de l'observation par une dizaine de témoins au cours de la nuit du 19 au 20 juillet 1998 de trois lueurs rouges apparaissant une à une et descendant lentement vers le sol ainsi que le déclenchement d'un incendie d'une très courte durée ayant dégagé une épaisse fumée blanche.-----

L'enquêteur

Unité :

DE

SYNTHESE

C.U. 00975 - PV 00390/98

N° PIÈCE N° FEUILLET

01/10 2/4

ENQUETEHypothèses de travail:

- H1: Affabulation des témoins, supercherie.
- H2: Phénomènes météorologiques (éclairs, météorites, feux follets, rayons lunaires filtrés par les nuages etc....)
- H3: Objets volants mal identifiés par les témoins (ballon météorologique, aéronef, mongolfière, hélicoptère, etc...)
- H4: causes naturelles (nuée d'insectes).
- H5: feux d'artifices, fusées de détresse, fusées éclairante.
- H6: Phénomène aérospatial non identifié.

Les hypothèses H1 à H4 sont écartées pour les raisons suivantes:

H1: Les témoins sont des personnes connues honorablement de notre unité et la thèse de la supercherie n'est pas matérialisée de par leur souhait de ne pas ébruiter ces faits dans le village et les communes avoisinantes et de ne pas informer la presse.-----

H2 et H3: Elles sont abandonnées après les contacts pris avec le centre de météorologie de et l'aéroport de cette même ville. Aucune similitude avec des phénomènes météorologiques connus ou avec des appareils civils ou militaires en vols ou effectuant des manoeuvres de nuit.-----

H4: cette idée n'est pas retenue du fait de la parfaite forme géométrique des lueurs, de leur intensité, de leur mouvement et surtout par les "dômes" apparaissant après que les lueurs disparaissent derrière le vallon.-----

Seules les hypothèses 5 et 6 sont exploitées, n'ayant après l'ensemble de nos démarches, aucune preuve matérielle pouvant les infirmer ou les confirmer.-----

Position géographique des observations:

Toutes les observations ont été aperçues au Sud-Ouest de la résidence du témoin étant à l'origine de notre saisine. L'incendie se situe quant à lui au Nord-Est de cette même résidence.-----

Localisation de l'incendie:

Cette recherche est effectuée sur les indications des témoins, données de jour par rapport à des repères géographiques vus alors que les flammes étaient présentes. Une zone est donc déterminée. Elle est formée par quatre lieux-dits. (Cf plan de situation joint en pièce N° 09.)-----

Ces recherches effectuées en véhicule ainsi qu'à pied pour les zones non accessibles ne nous permettent pas de découvrir des traces d'un éventuel incendie. Néanmoins les renseignements recueillis auprès de la population rencontrée lors de nos investigations nous amènent à rechercher plus au Nord-Est du secteur précédemment formé. Sur la commune de , au lieu-dit " " un brasier de haies arrachées consécutives à un remembrement

L'enquêteur

Unité :

DE

SYNTHESE

C.U. 00975 - PV 00390/98

N° PIECE N° FEUILLET

01/10 3/4

est entièrement consumé. L'importance de ce brasier de par sa dimension (diamètre d'environ 4 mètres) ainsi que son implantation géographique ( se trouve en ligne directe par rapport aux premiers renseignements recueillis) peuvent expliquer que les flammes dégagées par le foyer aient été aperçues par les témoins situés à 6 kilomètres. Ce foyer a été allumé au cours de la journée du samedi 18 juillet 1998 vers 14 heures 30 par le propriétaire du champ. L'importance de certains troncs d'arbres peut expliquer que des flammes aient continué à apparaitre, même au cours de la nuit suivante, et s'éteindre d'elles mêmes en provoquant une épaisse fumée blanche. De plus, le champ dans lequel se trouvaient les témoins se situe à 178 mètres d'hauteur alors que le foyer était pour sa part à une hauteur de 106 mètres seulement.-----

### Résultats des investigations et des auditions:

Les premiers renseignements donnés par les témoins encore présents (sur les dix personnes ayant observé les lueurs, 3 sont entendus; les autres étant en vacances dans les ) ne nous permettent pas de déterminer la cause de ces lueurs. La forme, la couleur, les endroits supposés de "chute" ainsi qu'un secteur (couloir) où sont apparues les lueurs est établi. Les témoins dessinent la forme et la position des lueurs par rapport au paysage. (Cf annexe aux auditions jointes en pièces N° 04, 06 et 07.)-----

De nouvelles auditions de témoins se rapportant à ces faits sont effectués et permettent de fixer un second couloir qui détermine alors un secteur géographique d'environ 700 M2. (Cf pièce N° 10.)-----

Nos recherches sont alors poursuivies sur le secteur désigné et après avoir effectué du porte à porte dans l'ensemble des propriétés implantées sur ce secteur nous découvrons que ces lueurs ont pour origine le tir de trois fusées de détresse périmées ainsi que l'utilisation de trois bâtons de détresse par Mr J , résidant au lieu-dit " " sur la commune de

. Les éléments pyrotechniques relatifs à ces fusées sont les suivants: le tir permet à la fusée de "monter" à une hauteur de 350 mètres, ensuite une lueur rouge apparait sans aucune détonation puis descend lentement vers le sol. Après chaque tir, l'utilisation d'un baton de détresse par l'intéressé entraîne la formation d'un dôme de 150 mètres de hauteur. L'habitation de la personne en cause se situe au lieu-dit . Elle est située à 163 mètres de hauteur, cela ajouté au 150 mètres des bâtons lumineux et aux 350 mètres des fusées de détresse, l'effet produit est bien celui qui a été observé. Cette personne est entendue le jour même et est désolée des suites engendrées par son geste. Elle n'avait aucune intention de générer une telle procédure de par son acte. Elle nous informe qu'elle ne tirera plus aucune fusée de détresse à l'avenir. (Cf audition pièce N° 08.)-----

L'enquêteur

Compagnie :

Unité :

C.U. 00975 - PV 00390/98

DE  
SYNTHESE

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01/10	4/4

MESURE DIVERSE

Par message, nous avons tenu informé les services concernés du résultat de nos investigations afin de faire cesser leurs recherches.-----

CLOTURE

De l'enquête effectuée, il ressort qu'une explication rationnelle à ces lueurs est prouvée. Par ce fait, nous clôturons le présent procès-verbal.-

A huit. , le dix novembre mil neuf cent quatre vingt dix

L'enquêteur

# GENDARMERIE NATIONALE

## PLAN DE SITUATION

- P.V n° 390/1998 - Pièce n° 10 -



Secteur formé suite aux observations du 19 juillet 1998.

Secteur formé suite aux observations du 29 juillet 1998.

Zône où les investigations ont été poursuivies.  
(point rouge symbolisant l'habitation de Mr J. )

# GENDARMERIE NATIONALE

## PLAN DE SITUATION

- P.V n° 390/1998 - Pièce n° 09 -



Lieu d'observation des flammes par les témoins.

Zône totalement fouillée suite aux indications des témoins.

Endroit réel où se situe l'incendie.

Unité :

PROCES - VERBAL

C.U. 00975 - PV 00390/98

D'AUDITION DE TEMOIN

N° F. ÉCE 03 N° FEUILLET 1/5

Nous soussigné : gendarme L , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP  
Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , entendons :

F. , 17 ans,

demeurant ,

fils de  
célibataire, étudiant, nationalité française,qui déclare le vingt six juillet mil neuf cent quatre vingt dix huit  
à vingt deux heures et quarante minutes:"-----

----" Le dimanche 19 juillet 1998 vers 23 heures 05', 23 heures 10', je me trouvais avec mon cousin ( D , âgé de 16 ans, demeurant ) dans la cour. Mon attention a été attirée par une boule rouge. Elle était assez grosse. C'était de couleur rouge-orange mais avec une forte tendance vers la couleur rouge. Alors que je regardais cette boule, je pensais que c'était une personne de qui faisait de la mongolfière et qu'il avait un problème. Je pensais que la boule rouge était un signal de détresse. Mais en réfléchissant, je n'avais pas vu la boule monter. Elle descendait.-----

----" Elle se trouvait "haut dans le ciel". J'ai immédiatement averti les gens qui se trouvaient dans la maison. Lorsque je suis ressorti de la maison avec la famille, il n'y avait plus de boule dans le ciel. Mais tout d'un coup une autre est arrivée. Elle était également rouge-orange. Elle partait de haut dans le ciel. Elle s'est dirigée vers le même endroit que la première, vers des arbres situés sur le fossé de la pièce à A . C'est distant d'environ 1 Km. Je voyais très bien cette boule. Plus cela descendait, plus le sol était éclairé.--

----" Une fois la boule disparue derrière la colline, je voyais une lueur qui avait la forme d'une bulle. La lumière englobait les trois arbres. Cette lueur a duré environ 5 secondes avant de s'éteindre. La boule se situait au Sud-Sud-Ouest. Une fois que la deuxième boule était éteinte, nous discussions entre nous et tout d'un coup une troisième boule est descendue au même endroit avec la même manoeuvre. Pour moi, je pense que ces trois boules sont "tombées". Enfin, je n'ai rien vu repartir.-----

----" Ensuite, nous avons pris les voitures pour voir se qui se passait. Nous sommes allés à . Le temps où nous nous trouvions sur la route pour aller à l'endroit où les boules semblaient être tombées, nous n'avons rien vu. Il n'y avait aucune lueur, pas d'odeur ni aucun bruit. Nous avons repéré la maison de mamie car nous sommes sur une hauteur à cet endroit. Alors que nous regardions la maison de mamie afin de vérifier si l'endroit où nous nous trouvions était bien celui où ces boules étaient tombées, un feu s'est déclaré à droite de la maison à mamie, soit vers le Nord-Nord-Est. Pour moi, le feu se trouvait loin, les lumières de la maison à mamie étaient allumés et le feu se trouvait à droite, en arrière par rapport à la maison. Il y avait une lueur mais elle était différente de celles que je venais de voir. Certains sont allés au Château, d'autres ont pris la direction de . Moi, je suis rentré car j'avais un film à la télé. Après le film, je suis allé dormir.-----  
La personne entendue L'A.P.J.

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Unité :

PROCES - VERBAL

C.U. 00975 - PV 00390/98

D'AUDITION DE TEMOIN

03 2/2

----" La boule avait une forme ronde, complètement ronde. C'était plus une sphère. De l'endroit où je me trouvais lorsque je l'ai observé et après avoir vérifié de jour, la boule doit mesurer environ 1.5 cms de large et 1.5 cms de hauteur. Il n'y avait pas de queue. Ce n'était pas une étoile filante, j'en ai déjà vu. Je n'ai jamais vu de météorite mais je pense que cela doit ressembler à des étoiles filantes. Il n'y avait aucun bruit, pas de sifflement, pas de vibration, la boule ne semblait pas brûler. Il n'y avait pas de fumée qui s'en échappait. Les boules peuvent se rapprocher d'un coucher de soleil, mais juste au niveau de la forme géométrique. C'était d'une couleur rouge-orange pâle. Cela ne faisait pas mal aux yeux de les regarder. Pour moi, les boules ne faisaient pas de rotation sur elles mêmes. Elles ne scintillaient pas, ne clignotaient pas.-----

----" Le ciel était entièrement dégagé, il n'y avait aucun nuage.-----

----" C'est la première fois que je vois une chose semblable.-----

A \_\_\_\_\_, le vingt six juillet mil neuf cent quatre vingt dix huit, à vingt trois heures et quarante minutes.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

LA PERSONNE ENTENDUE:

L'APP.J.

**GENDARMERIE NATIONALE**  
Compagnie :  
  
Unité :  
  
C.U. 00975 - PV 00390/98

ENQUETE PRELIMINAIRE  
  
PROCES - VERBAL  
  
D'AUDITION DE TEMOIN

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE  
  
N° PIÈCE N° FEUILLET  
6 1/3

Nous soussigné : gendarme L , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP  
Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

B , 38 ans,

demeurant

fille de  
concubinage, sans profession, nationalité française,

qui déclare le trente et un juillet mil neuf cent quatre vingt dix huit  
à neuf heures et vingt quatre minutes:"-----

-----" Le 29 juillet 1998 aux environs de 22 heures 30, alors que je me trouvais à mon domicile, j'ai été appelé par mon fils, R , âgé de 14 ans. R me demandait de venir voir dehors. Je suis sortie dans ma cour. De ma cour, je pouvais voir une boule dans les tons rose et rouge. Cela changeait de couleur, ça brillait et scintillait, comme une étoile. Cela ne faisait aucun bruit, mais nous étions peut être loin. Pour moi, cette lueur descendait en prenant la direction du hameau de . Il se peut que ce soit avant car nous n'avons rien vu tomber après ce hameau. Nous n'avons une bonne vue d'ensemble jusqu'à ce hameau. Il faisait nuit noire. Il y avait des nuages, un peu. Moi, j'ai observé de la fumée en spirale. La couleur était grise blanche. La fumée ne se voyait pas longtemps, juste un peu mais c'était très court. Mis à part la spirale de la fumée, je n'ai pas vu de queue comme une étoile filante. Cette lueur descendait doucement, car une fois que mon fils m'avait appelé, j'ai eu le temps de tout voir.-----

-----" Par rapport à l'endroit où je me trouvais, la boule qui scintillait avait une largeur égale à la parabole se situant devant votre brigade.-----

-----" Pour ce qui est de la trajectoire, je pense que la lueur descendait vers car avec la fumée cela se voyait bien, cela descendait en oblique face à moi.-----

-----" Nous avons observé cette lueur durant environ 1 à 2 minutes.-----

-----" La lumière était vive mais cela ne faisait pas mal aux yeux. Je n'ai entendu aucun bruit pendant que j'observais cette lueur. Pour moi, cette lueur ne clignotait pas mais elle scintillait. Pour moi, cette lueur ne semblait pas brûler. Je n'ai pas décelé de mouvement dans la lueur.-----

-----" Pour moi, je ne sais pas si c'est tombé mais je n'ai pas vu de lueur sur le sol. Mais il y avait des maisons qui nous masquaient la vue dès que la lueur est passée derrière.-----

-----" J'ai juste entendue un chien qui "gueulait" au loin.-----

-----" J'ai déjà été témoin de phénomènes identiques. C'était il y a au moins quatre ans, je me trouvais alors à . A cette époque, j'avais vu une boule lumineuse mais blanche mais de la même taille que ce que j'ai vu il y a L'A.P.J.

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Unité :

PROCES - VERBAL

-----  
C.U. 00975 - PV 00390/98

D'AUDITION DE TEMOIN

6 2/3

quelques jours. Il y avait un bruit de sifflement, comme une fusée d'artifice.  
Je ne suis pas restée à regarder le phénomène car j'ai eu peur.-----  
----" Je n'ai rien d'autre à ajouter.-----

-----, le trente et un juillet mil neuf cent quatre vingt  
dix huit, à dix heures.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-  
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."  
La personne entendue  
L'A.P.J.

Direction

la Me

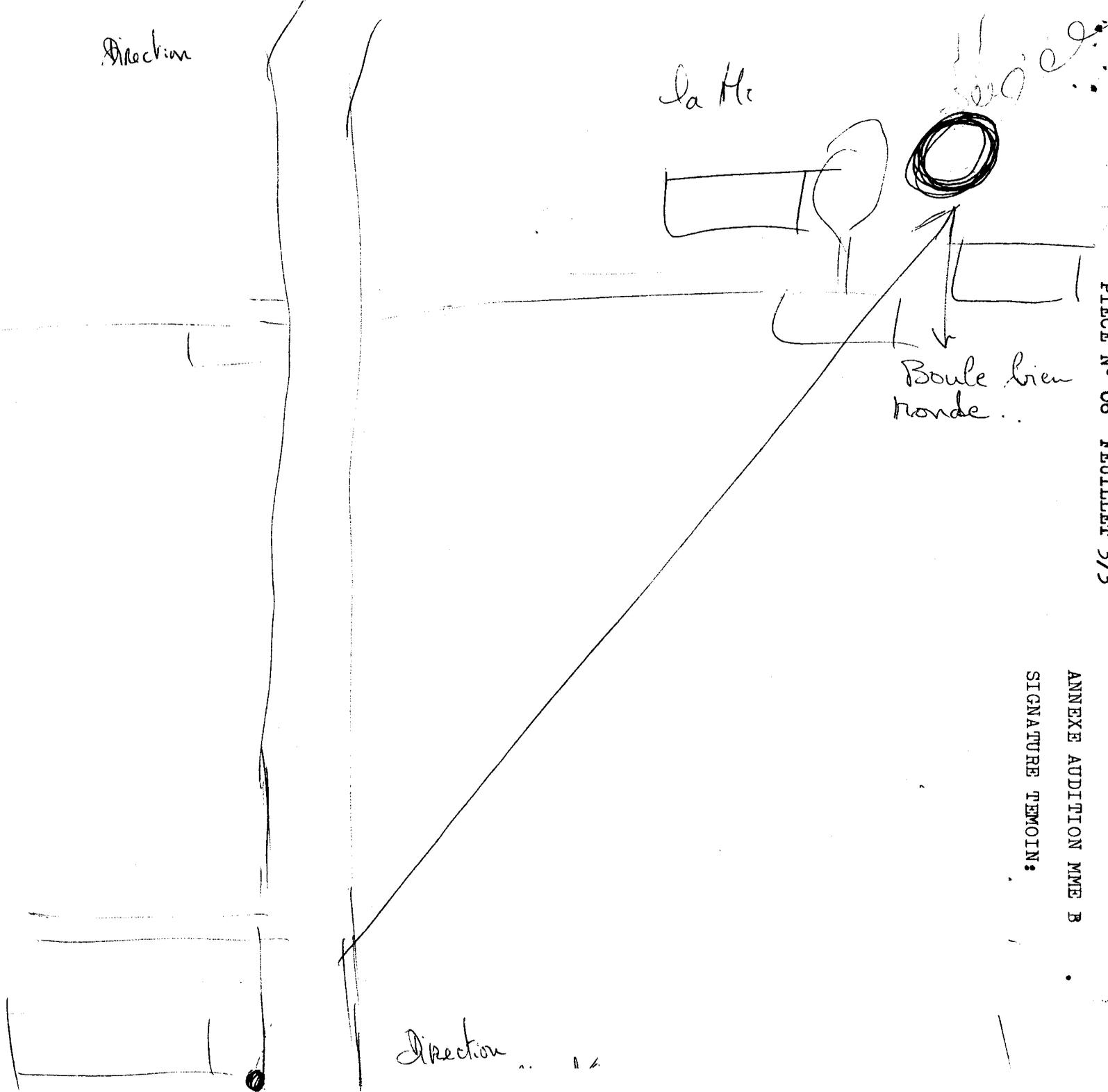
Boule bien  
ronde..

PIECE N° 06 FEUILLET 3/3

ANNEXE ADDITION NME B

SIGNATURE TEMOIN:

Direction ..



U

ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES - VERBAL

D'AUDITION DE TEMOIN

C.U. 00975 - PV 00390/98

N° PIÈCE N° FEUILLET

7 1/2

Nous soussigné : gendarme Li , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP  
 Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

Li , 15 ans,

demeurant le

fils de  
 célibataire, collégien, nationalité française,

qui déclare le trente et un juillet mil neuf cent quatre vingt dix huit  
 à quatorze heures et treize minutes:"

----" Le mercredi 29 juillet 1998 vers 22 heures 30, alors que je me trouvais  
 dans la cour de chez moi, mon attention a été attirée par une boule de couleur  
 rouge rose. C'est instinctivement que j'ai relevé la tête.

----" Par rapport à moi, la boule se situait vers ma droite. Elle était assez  
 grosse, environ 10 à 20 cms. En tout cas, c'était très gros. J'étais surpris de  
 voir quelque chose de si gros dans le ciel. Je ne sais pas s'il y avait des  
 nuages.

----" La boule ne faisait pas de bruit. Sa couleur était éclatante mais elle ne  
 faisait pas mal aux yeux. Juste derrière la boule, il y avait une toute petite  
 queue qui décrivait une petite boucle. C'est tout. Il n'y avait pas une queue  
 importante. C'était plus une sphère qu'une boule. Il y avait des petits points  
 rouges qui partaient de la boule. Je ne sais pas si ces points rouges tombaient  
 où restaient derrière la boule. J'étais plus fixé sur la boule. La fumée qui se  
 trouvait derrière la boule était plus claire que la couleur de la boule soit du  
 rose foncé. La boule descendait doucement en oblique vers ma droite. Elle venait  
 de ma gauche.

----" Quand j'ai vu cette boule, j'ai d'abord pensé à un avion mais c'était trop  
 gros et c'était trop bas. Au loin, il y avait une maison et la boule arrivait  
 juste au niveau du toit. Elle était sûrement derrière le toit.

----" Ce phénomène n'a pas duré plus d'une minute.

----" La boule n'éclairait pas les champs. Elle ne clignotait pas.

----" Je n'ai jamais rien vu de pareil. Disons que ça peut ressembler à la lune  
 en taille mais c'est juste un tout petit plus petit.

----" Je n'ai parlé de cette observation qu'à ma mère, mon frère et la voisine.  
 C'est tout.

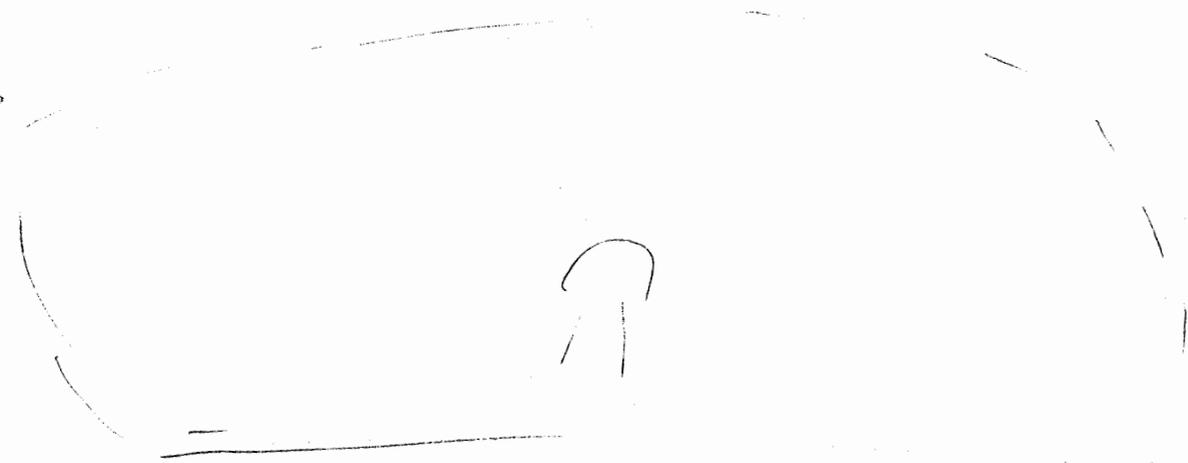
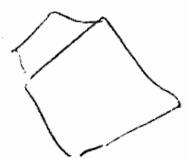
----" Je n'ai rien d'autre à ajouter.

A , le trente et un juillet mil neuf cent quatre vingt  
 dix huit à quinze heures.

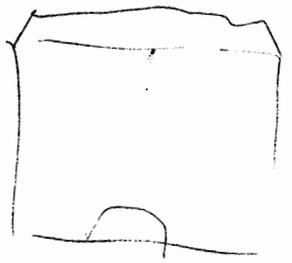
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-  
 dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."  
 La personne entendue L'A.P.J.

FEUILLET 2/2

x



position de  
la boupe



Unité :

PROCES - VERBAL

D'AUDITION DE TEMOIN

C.U. 00975 - PV 00390/98

N° PIÈCE  
05N° FEUILLET  
1/2

Nous soussigné : gendarme L , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

L , 77 ans,  
épouse

demeurant le

filles de  
veuf, retraitée, nationalité française,

qui déclare le vingt quatre juillet mil neuf cent quatre vingt dix huit à onze heures":-----

-----" Le dimanche 19 juillet vers 23 heures, alors que se déroulait un repas de famille à mon domicile, mon petit-fils, , est entré précipitamment dans la maison et nous a demandé de venir voir ce qui se passait dehors, dans le ciel. Toutes les personnes se trouvant dans la salle sont allées à l'extérieur et nous avons pu regarder la descente d'une "boule" de lumière rouge vif se situant face à notre habitation. La boule était assez grosse, je ne peux vous donner une dimension exacte mais elle faisait peut être deux cms de diamètre par rapport à l'endroit où je me trouvais, soit devant la porte d'entrée de mon habitation. Je n'ai pas remarqué de fumée ni de bruit. Cela descendait doucement vers le sol en ligne droite. Cette lumière est ensuite passé derrière la colline situé devant ma maison et ensuite une lueur plus importante ayant une forme d'une demi-sphère s'est illuminée à l'endroit où la boule a disparu soit au milieu de la colline. Cette demi-sphère était également de couleur rouge vif. Elle était assez haute. Sa largeur englobait les trois arbres situés sur la crête de la colline. Ensuite cette lueur s'est éteinte subitement. Au cours de cette observation, nous n'avons entendu aucun bruit pouvant expliquer ces lueurs. Je n'ai jamais vu quelque chose de semblable.-----

-----" Alors que nous nous trouvions toujours à l'extérieur en discutant de cette lueur nous avons tous vu une seconde lueur qui est apparue subitement dans le ciel et qui s'est dirigée à la même vitesse vers le même endroit que la première. Je l'ai observé tout au long de sa descente jusqu'à ce qu'elle passe de l'autre côté de la colline. Et encore une nouvelle fois, nous avons ensuite observé une demi-sphère de la même couleur que la boule se former et ensuite diminuer jusqu'à ce qu'elle s'éteigne. Quelques instants après, que j'estime à environ 1 ou 2 minutes, une troisième boule s'est illuminée dans le ciel et est descendue au même endroit que les deux précédentes avec après la formation identique d'une demi-sphère.-----

-----" C'est après que cette troisième boule soit apparue que quelques uns de mes invités sont allés voir derrière la colline.-----

-----" De mon emplacement, je n'ai rien vu d'autre.-----

-----" Alors que je me trouvais dans ma cour en compagnie des autres invités, ceux qui s'étaient transportés sur la colline sont revenus et m'ont dit qu'ils avaient vu une lueur rouge identique à celle que nous venions de voir mais se trouvant au sol et éclairant sur un diamètre important s'enflammer quelques secondes avant de s'éteindre en produisant une importante fumée de couleur L'A.P.J.

Unité :

C.U. 00975 - PV 00390/98

## ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES - VERBAL

D'AUDITION DE TEMOIN

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE

05

N° FEUILLET

2/2

blanche. Ils n'ont pas pu réellement voir l'endroit où se trouvait ce foyer et ni vu de boule rouge s'y diriger avant mais nous avons tous fait le rapprochement qu'une de ces boules était tombée et mis le feu à cet endroit. La lueur observée était, semble-t-il, identique à celles que nous venions de voir.-----" Les formes de ces boules étaient plus ou moins ronde. Elles n'avaient pas l'apparence d'un disque mais plutôt d'une sphère dont la couleur ne variait presque pas.-----

-----" Il n'y avait aucune trainée derrière ces boules. Je n'ai pas vu de fumée s'échapper de cette boule. Elle ne clignotait pas, ne scintillait pas et je ne pense pas qu'elles aient un mouvement de rotation. Je n'ai pas vu de flammes.-----

-----" Le ciel était dégagé, il n'y avait pas de nuages.-----

-----" C'est tout ce que je peux vous dire sur ces lumières.-----

A \_\_\_\_\_, le vingt quatre juillet mil neuf cent quatre vingt dix huit, à douze heures.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."  
La personne entendue L'A.P.J.

Unité :

C.U. 00975 - PV 00390/98

PROCES - VERBAL

D'AUDITION DE TEMOIN

N° PIÈCE  
4  
N° FEUILLET  
13

Nous soussigné : gendarme L , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP  
Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

L , 12 ans,

demeurant

fille de  
célibataire, collégienne, nationalité française,qui déclare le trente et un juillet mil neuf cent quatre vingt dix huit  
à onze heures et quarante minutes:"----------" Le dimanche 19 juillet 1998 vers 23 heures alors que je me trouvais dans  
une chambre en haut (à l'étage) de la maison, j'ai aperçu une boule de couleur  
rouge avec du brouillard de couleur rouge-orangé (couleur d'une pêche) tout  
autour.----------" De la fenêtre de la salle de bain, j'ai appelé mon oncle et ma tante pour  
leur dire de regarder cela et ils la regardaient déjà.----------" Alors que je la regardais, elle était déjà rouge. Elle ne s'est pas  
allumée, elle était déjà rouge.----------" Elle descendait lentement vers le sol. Il n'y avait aucun bruit  
particulier. Je me demandais ce que c'était, mais comme cela ne "pétillait" pas,  
j'ai pensé que ce n'était pas un feu d'artifice. Il n'y avait pas de queue comme  
une étoile filante mais une légère traînée de couleur rouge pêche; mais plus  
comme un brouillard. Il y avait de petites boules, de petits traits qui  
partaient de tous les côtés. Certains descendaient vers le sol mais la plupart  
s'éteignaient. Pour moi, c'est tombé dans le champ de blé que je vous ai dessiné  
sur la feuille. La boule éclairait le champ de blé, une partie de ce dernier que  
je peux apercevoir de ma fenêtre.----------"Après, je suis descendue pour aller dans la cour et la boule était encore  
là, qui descendait toujours.-----

-----" Je pense que la boule est tombée.-----

-----" C'était une boule. Elle tombait directement vers le sol sans tourner sur  
elle même. La fenêtre étant fermée pendant que je regardais la boule, je ne sais  
pas s'il y avait du bruit. Par contre quand j'étais dehors et que j'observais la  
boule, il n'y avait aucun bruit.----------" Pour moi, je suis certaine qu'il y avait du brouillard autour de la boule  
que j'ai vu. Il y avait un léger brouillard mais on y voyait pas au travers.----------" Je pense que la boule de ma fenêtre avait un diamètre d'environ 10 cms  
(sans le brouillard). la boule se voyait très bien. Dans la boule cela faisait  
comme si cela pétillait. Ca bougeait dans tous les sens. La boule était assez  
grosse comme celle que j'ai dessinée sur la feuille.----------" Ce qui m'a marqué, c'est la boule qui descendait doucement et que le  
La personne entendue L'A.P.J.

a signé au carnet de déclarations

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Unite :

PROCES - VERBAL

C.U. 00975 - PV 00390/98

D'AUDITION DE TEMOIN

h 2/3

brouillard qui l'entourait formait un cercle. Avec le brouillard, le diamètre  
était supérieur à 10 cms.-----

----" La boule descendait droit vers le sol.-----

----" Je n'ai rien d'autre à ajouter.-----

A \_\_\_\_\_, le trente et un juillet mil neuf cent quatre vingt dix huit, à  
douze heures et vingt minutes.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-  
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'A.P.J.

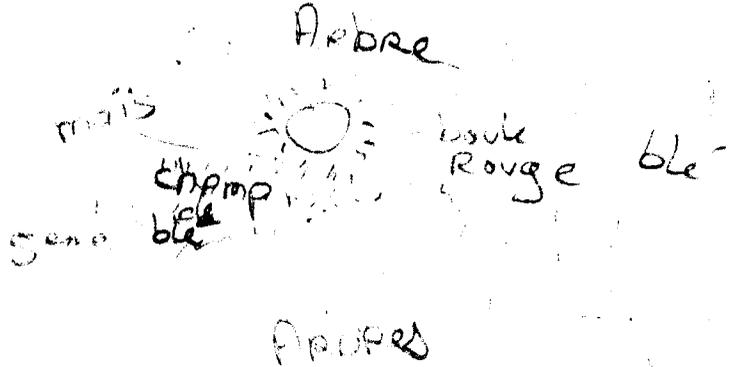
a signé au carnet de déclarations

calise

1<sup>er</sup> maison

2<sup>eme</sup>

3<sup>eme</sup> 4<sup>eme</sup>



engare

COUR

JARDIN

Route

COPIE(S) CERTIFIÉ(S) CONFORME(S)  
A L'ORIGINAL

- L.A.P.J

Unité :

PROCES - VERBAL

C.U. 00975 - PV 00390/98

D'AUDITION DE TEMOIN

N° PIÈCE N° FEUILLET

8

1

Nous soussigné : gendarme L , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

J , 48 ans,

demeurant

fils de

marié, agriculteur, nationalité française,

qui déclare le huit août mil neuf cent quatre vingt dix huit à quatorze heures et quarante minutes:"

----" Je prends connaissance du motif pour lequel ma déclaration est requise. En effet, le jour où vous vous êtes présentés à mon habitation pour demander si je n'avais pas vu des phénomènes lumineux dans le ciel à deux dates précises, je vous ai immédiatement informé que j'avais à deux reprises tiré des fusées de détresse et aussi utilisé des bâtons de détresse. Les dates où ces lumières ont été vues correspondent exactement aux dates et heures auxquelles je les ai tirées à savoir le 19 juillet 1998 vers 23 heures et le 29 juillet 1998 vers 22 heures 30.

----" Pour moi, je n'avais aucune intention de faire déranger les services de la gendarmerie. Je faisais cela comme à peu près tous les ans car étant un ancien marin pêcheur, j'ai gardé des contacts dans ce milieu et des anciens collègues me ramènent des fusées périmées que je tire lorsque les conditions atmosphériques sont bonnes.

----" La description que les gens ont faite auprès de vos services correspond parfaitement aux fusées de détresse et aux bâtons lumineux à savoir une lueur rouge assez large, de forme ronde dont la vitesse de descente est lente. Quand aux batons de détresse, ces derniers donnent une lumière d'au moins 10 mètres de hauteur de couleur rouge également ce qui forme une demi-sphère.

----" Les fusées de détresse que j'utilisais lors de ces faits montent à une hauteur de 350 mètres.

----" Pour moi, je faisais cela comme d'ordinaire. Je n'avais pas une intention de générer des problèmes ou de nuire à mon entourage. J'ai pris les précautions d'usage concernant la manutention de ces fusées.

----" Je suis désolé des suites engendrées par ces événements. Je reconnais les faits.

----" Je n'ai rien d'autre à ajouter si ce n'est que je suis vraiment embêté de la "tournure" des choses.

----" Je n'ai rien d'autre à ajouter.

, le huit août mil neuf cent quatre vingt dix huit, à quinze heures.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'A.P.J.